



CREANCE de la CAF pour les allocations familiales trop perçu.

Par **bibine 1407**, le **19/03/2014** à **11:15**

Bonjour, la Caf me réclame la somme de 5207.08€ de trop perçu sur mes allocations familiale. je m'explique : j'étais séparé et je vivais avec mes 3 enfants. En septembre 2009 j'ai déménagé avec deux de mes enfants le troisième étant resté chez son père. a ce moment la la Caf m'a demandé une déclaration de situation que j'ai renvoyé par courrier signifiant que mon fils ne vivait plus avec moi mais je continuer a percevoir les allocations familiale en accord avec le père. (puisque j'avais la garde de mes enfants sur le jugement). En septembre 2010 ma fille repart vivre chez son père et les allocations s'arrête (normal) je voudrais savoir comme le jugement de divorce stipule que mes enfants sont a ma charge, on a le droit de me réclamer les indus de prestation alors que c'était convenu avec le père puisqu'il ne payer pas de pension ? La Caf me réclame le remboursement entre 2009 et aout 2010 alors que ma fille vivait encore avec moi ? que faire si je conteste : les sommes réclamés (j'ai contesté la décision en avril 2012 et la commission ma fait une remise partielle de 570€....) mais vu le jugement de divorce ? quels sont mes droits ? que faire si je ne suis pas d'accord sur le montant réclamé ? merci d'avance pour vos conseils, car la je suis a bout malgré mes divers courriers en AR auprès de la Caf.

Par **Lag0**, le **19/03/2014** à **11:20**

Bonjour, Peu importe le jugement du divorce, la CAF se base sur la réalité. Si vous avez un enfant de moins à charge, puisqu'il vit chez son père qui en assume la charge, c'est autant de dépenses en moins pour vous, donc autant d'allocations familiales en moins pour la CAF. Il faudrait prouver que, bien que votre enfant habitait chez son père, c'est bien vous qui en

supportiez la charge. D'abord est-ce bien le cas ?

Par **bibine 1407**, le **19/03/2014** à **11:35**

je supportais la charge oui est non, le père ne me versé que la pension d'un de mes deux enfants qui était chez moi. pour expliquer : $175\text{€} \times 3 \text{ enfants} = 525\text{€}$ j'avais deux a charge et lui 1 a charge donc il me verser que 175€.